

Le prix de la chope ne baissera pas

Ainsi en ont décidé brasseurs et débitants

Nous posions hier la question : « Le prix de la chope va-t-il baisser ? » Il nous paraissait logique en effet que le débitant et le consommateur bénéficiaient de l'importante diminution réconciliée du droit de fabrication des bières...

« La réduction des droits de fabrication des bières qui ne représente qu'une diminution insignifiante par rapport à la chope, ne peut amener pour le moment une réduction du prix de vente des bières. »

« En effet, les brasseurs en début de campagne ont payé leurs matières premières à des prix en hausse de plus de 50 % sur l'année précédente ; ils ont augmenté les salaires de leur personnel le 1^{er} novembre et le 15 novembre ils étaient amenés à décider une hausse de 10 francs par hectolitre sur les prix des bières. »

« Ils firent part de cette nécessité au Syndicat des Débitants de Boissons. Un échange de vues eut lieu entre le Syndicat des Brasseurs et le Syndicat des Débitants, et sur les instances de celui-ci, il fut convenu que la hausse serait retardée jusqu'au 1^{er} janvier. En outre, il fut admis que si les droits de fabrication étaient ramenés à leur valeur antérieure, les brasseurs renonceraient à toute augmentation, bien qu'en réalité la réduction des droits de fabrication ne représente que 6 francs par hectolitre alors que la hausse jugée nécessaire par les brasseurs était de 10 francs par hectolitre. »

« On voit que la réduction des droits de fabrication qui en tout état de cause ne pouvait changer le prix de vente des débitants, puisqu'elle ne représente qu'une hausse infime par rapport au prix de la chope, aura eu au moins ce résultat d'empêcher une hausse qui avait été décidée et qui était certaine sans le retour aux droits de fabrication d'avant août dernier. »

Le Syndicat des Brasseurs Le Syndicat des Débitants

L'important mouvement dans la magistrature

Le "curriculum vitae" des magistrats de la Cour de Douai qui arrivent ou qui s'en vont

Nous avons annoncé, hier, le mouvement important qui vient de se produire dans la magistrature régionale.



M. WIOT, Président de la Chambre à la Cour d'Appel de Douai

Voici pour compléter notre information, le "curriculum vitae" des magistrats de la Cour de Douai, qui arrivent ou qui s'en vont :

M. Wiot, président de Chambre Né en 1859, M. Alphonse Wiot fut d'abord avocat. Nommé en 1899 juge suppléant à Boulogne-sur-Mer, il fut installé à Béthune deux ans plus tard, en qualité de juge. Président du Tribunal de Montreuil-sur-Mer, il passa ensuite à Arras. C'est de là qu'il fut nommé conseiller à la Cour d'Appel de Douai où il devint président de la Chambre en remplacement de M. Lefrançois, décédé récemment.

M. Adam, président de Chambre M. Léon Adam est né à Charleville, en 1866. Après avoir exercé comme avocat, il entra ensuite dans la magistrature. Nommé conseiller à Rabat, il passa, en cette même qualité à Douai en 1919.

M. Adam est désigné pour remplacer, comme président de Chambre à Caen, M. Honyvar, nommé premier président de cette Cour.

M. Adam devait présider la session des Assises du Nord qui s'ouvrira le 10 janvier prochain. On ne sait encore s'il s'acquittera de cette mission.

M. Cruveillé, procureur de la République à Nancy M. Eugène Cruveillé est originaire de Béthune. Il est né en 1866. Avocat d'abord, il fut nommé juge suppléant à Cœuvres ; substitut à Arbois, en 1895 ; à Vannes, en 1898. Procureur de la République en 1902, il passa successivement à Embrun, Saint-Pons, Dax et Philippeville.

M. Floriet, avocat général M. Henri Floriet est né en 1876, à Besançon. Avocat, il fut attaché au Parquet de Dijon, en 1900 ; juge suppléant à Beaune, juge rétribué à Langres ; il revint ensuite à Besançon comme juge d'instruction.

M. Touron, conseiller M. François Touron est né à Sarlat, en 1867. Il fut nommé juge suppléant dans sa ville natale, puis substitut à Coutances et à Saint-Quentin ; il passa en qualité de procureur de la République à Avesnes. Il était président du Tribunal civil de Cambrai lorsque cette juridiction fut rattachée à Douai. Durant deux mois, il a été provisoirement affecté au Tribunal de 1^{re} Instance du Nord, section de Douai.

M. Boulanger, conseiller M. Georges Boulanger est né à Douai en 1869. Il fut successivement attaché au Parquet de la Seine, substitut à Béthune et à Cambrai, juge à Dunkerque en 1911, puis juge au Tribunal de 1^{re} Instance de la Somme, section d'Amiens.

SIGNATURE DU TRAITE DE CONCILIATION ITALO-ALLEMAND Un traité de conciliation et d'arbitrage italo-allemand a été signé hier par M. Mussolini et l'ambassadeur d'Allemagne à Rome.

Sur la piste de l'assassin de Quesnoy Nous retrouvons près de Charleroi, en Belgique, la trace de l'italien

L'auteur présumé de l'assassinat du receveur, connu sous le nom de Santo Grigolato, était à Marcinelle le 24 décembre, et resta 3 jours à Gilly, d'où il est parti mardi vers midi, soi-disant pour la France

(DE NOTRE ENVOYE SPECIAL) Charleroi, 29 décembre. — On avait raison de considérer, comme enlèvement en Belgique, l'Italien disparu du Quesnoy, que les révélations apportées par l'enquête démontrent de plus en plus nettement comme l'auteur de l'assassinat du receveur, d'entrepreneur.



M. MEBAILLON, à Santo Grigolato, est dit-on, l'auteur présumé du crime du Quesnoy. Il est né en 1886, à Santo Grigolato, dans le département de Mantoue en Italie, est arrivé le 24 décembre. — A droite : le Phare des Stations à rue des Vallées à Gilly, d'où est parti Grigolato, mardi, après trois jours de séjour.



Quelques heures d'enquête à Charleroi, et dans sa noire boutique immédiate, nous ont permis en effet, aujourd'hui, de retrouver sa trace.

Les témoignages recueillis, sont formels. Aucun doute n'est possible. L'Italien était à Marcinelle, au 36 de la rue de Philippeville, le 24 décembre. Il resta ensuite trois jours à Gilly, au n° 38 de la rue des Vallées, et c'est de là qu'il est parti, hier mardi, vers 13 h. 30, soi-disant pour la France, laissant sur place sa carte d'identité, sa valise et le fameux pardessus marron dont il a déjà été tant parlé dans l'enquête.

Un mandat d'arrêt a été lancé, par M. Bornel, juge d'instruction à Avesnes, contre l'ouvrier cimentier, dont le signalement complet a été transmis à tous les postes frontières belgo-hollandaises. Les policiers français et belges sont aux postes de l'indéfinissable. Réussira-t-il encore longtemps à s'échapper du filet qui se resserre de plus en plus ?

Des confidences intéressantes. Au cours des entretiens qu'elle nous avait accordés ces jours derniers, Marie-Louise Lefant, la courtisane du Quesnoy, amie de l'Italien en fuite, nous avait déclaré que ce dernier, depuis qu'elle le connaissait, venait fréquemment, les dimanches et jours de fêtes surtout, le chemin de la Belgique.

La carte d'identité de l'italien qui a été saisie par la police. — Où allait-il ? avions-nous demandé. — Je ne le sais exactement, avait répondu la courtisane, mais je crois qu'il se rendait dans la région de Charleroi, où il comptait de nombreux amis. Le fait que la lettre qu'il m'adressa récemment de Belgique portait le cachet de Gilly me confirme dans cette opinion.

Un mandat, qu'il reçut auparavant d'un de ses camarades, portait le même cachet. — Et votre ami ne vous a jamais donné d'adresse ? — Si, avant de partir, il me dit que je pouvais lui écrire au 86, route de Philippeville, à Marcinelle.

Voici d'ailleurs l'adresse. Et Marie-Louise Lefant nous avait montré une enveloppe jaune, portant les indications écrites à l'encre bleue, de la main même de l'Italien. La confidence était d'importance... Elle méritait d'être contrainte. N'était-ce pas la chose s'était réfugié le fuyard ?

A Marcinelle "Chez Arthur" Ce matin, après un long et pénible voyage sur les routes cahoteuses de Belgique, nous nous arrêtons dans cette noire banlieue de Charleroi, aux maisons patinées par les lourdes fumées d'usines, aux chemins boueux sillonnés de rails de tramways, et

Epilogue du drame passionnel de Lens

Le mari meurtrier qui avait assommé et sequestré sa femme est mort à l'hôpital

Nous avons, dans notre précédent numéro, narré dans tous ses détails le drame passionnel de Lens, au cours duquel le



Wladislas FROMCZEK le mari meurtrier Maria PANCK épouse FROMCZEK

Polonais Wladislas Fromczek tenta de tuer, dans une crise de jalousie, M. Léon Roels, infirmier-directeur de la Clinique Principale du Nord, installée au 2^e étage de l'immeuble Lampin frères, rue de Lille, à Lens.

Le mari meurtrier est mort à l'hôpital

Malgré les soins empressés du médecin-chef, M. Brulant et du dévoué personnel de l'établissement, Wladislas Fromczek, le meurtrier, est mort mardi soir à 10 heures, à l'hôpital de Lens, où il avait été transporté d'urgence, sans avoir repris connaissance et par conséquent, sans avoir pu prononcer une seule parole concernant son acte criminel.

L'héroïne du drame avait été assommée et sequestrée par son mari

Mardi, dans la soirée, une femme toute déguenillée se présentait au bureau du service de la sûreté, place Jean-Jaurès, pour porter plainte contre son mari ; c'était Mme Fromczek, née Maria Panck, 28 ans, infirmière introuvable. Elle fit à l'agent Dehondt la déclaration suivante :

« Je sortais, à midi, de la Clinique principale du Nord, où je suis employée comme infirmière, et me rendais au restaurant "Hexagone" avec mes collègues, en compagnie de mon directeur, M. Roels. Vers une heure, et demie, je sortais pour faire un tour de promenade en ville, avant de reprendre mon service. Dans la rue, je fus accostée par mon mari, qui me prenant par le bras m'obligea à l'accompagner dans sa chambre, qui se trouve dans un baraque contiguë au café Mayeux, dans le fond de la place de la République. Aussitôt que nous fûmes dans la pièce, mon mari après avoir eu soin de fermer la porte à clef, se mit à me battre avec une sauvagerie inouïe ; coups de poing, coups de pied, coups de chaise s'abattaient sur tout le corps, sans que je pusse me défendre, puis, se ruant sur moi, il arracha mes vêtements, les réduisant en lambeaux, comme vous pouvez le constater. Quand il fut fatigué de frapper, il sortit du baraque, fermant la porte à clef de l'extérieur, m'emportant ainsi toute nue. Je craignais pour attirer l'attention des passants ou des voisins ; personne ne vint à mon secours. Il y a un quart d'heure, en brisant un carreau d'une petite fenêtre que je n'aurais pu ouvrir, j'ai réussi à sauter dans la rue et me voilà, vous demandant aide et protection, car j'ai peur de retrouver encore Fromczek qui, cette fois, me tuerait ! »

Les policiers mirent l'infirmière au courant du drame qui s'était passé dans l'après-midi, pendant qu'elle gémissait de frayeur dans la chambre de son mari, ce qu'elle ignorait totalement ; elle pleura.

Mme Fromczek est dans un état pitoyable ; elle a la figure toute tuméfiée et porte des coups sur tout le corps. Le chef de la sûreté et ses agents ont continué leur enquête toute la soirée de mardi ; elle s'est terminée au fait de la mort du meurtrier.

L'état de M. Roels, le directeur de la Clinique, continue à être de plus satisfaisant ; il n'a plus de fièvre, pas cessé son service. Mme Fromczek devra se reposer quelques jours avant de reprendre son poste d'infirmière.

Tout rentrera alors dans le calme le plus complet, et ce drame passionnel sera classé, comme tant d'autres, hélas !

LA STABILITE DES CHANGES CONTINUE Les écarts des cours de changes ont encore été, pendant la journée d'hier, des plus limités sur le livre et sur le dollar. La première a, en effet, débuté à 122,50, a coté 122,55 vers 11 h. 30 puis a légèrement baissé en séance officielle pour terminer à 122,53 contre 122,45 la veille. Quant au dollar il est resté à 25,30 contre 25,29 précédemment. Le belga est demeuré à 3,51. Comme on le voit, la stabilité continue à régner sur le marché financier.

EN 2^e PAGE : Une grave affaire de meurtre à Saint-Quentin.

Les funérailles originales d'un mineur retraité qui s'était construit un monument funéraire

Il y a quelques jours, décédait à Fenaix, arrondissement de Douai, un mineur retraité, M. Victor Tranchant, âgé de 61 ans.

Le défunt, qui était membre honoraire de la Compagnie des sapeurs-pompiers, de la Fanfare municipale, avait d'une façon originale réglé par testament la pompe de ses funérailles et avait décidé entre autres dispositions, d'allouer une certaine somme à chacune des Sociétés dont il était membre honoraire, pour qu'elles puissent organiser des tir à la cible quelques jours après son enterrement.

M. Tranchant, qui ne laissait rien au hasard, avait lui-même construit, dans une propriété qu'il possédait au lieu dit « Le Bois de Luyot », un monument funéraire à lui destiné, ainsi qu'à son épouse et dans lequel il voulait être inhumé à bras d'honneur.

Ses funérailles originales viennent d'avoir lieu et elles furent suivies par une foule curieuse d'environ 500 personnes.



M. et Mme Tranchant, devant leur monument. Selon les vœux du défunt, ses amis marchaient en tête du cortège, portant les couronnes. Venaient ensuite, la clique des sapeurs-pompiers, puis la Fanfare Municipale, qui devait exécuter le jour du parcours des marches funèbres. Une double bande d'honneur était faite au clair, l'une par les sapeurs-pompiers.

Lorsque l'inhumation fut terminée, la Fanfare municipale exécuta sur un morceau choisi.

Pour célébrer la cérémonie, M. Girault, secrétaire de la section syndicale des mineurs, à laquelle le défunt appartenait depuis 1884, prononça un discours, dans lequel il retraça la vie toute de labeur du disparu.

Ainsi eurent lieu les funérailles originales de l'homme qui s'était construit un monument funéraire.

Les Acieries de France devront restituer à l'Etat près de six millions

Sur un recours du Ministre chargé des Régions Libérées, tendant à la réduction, conformément aux propositions du Comité central de préconciliation, des indemnités antérieurement allouées à la Société Anonyme des Acieries de France, par la Commission des Acieries de France (Pas de Calais), cantonale de Valenciennes (Pas de Calais), la section spéciale de la Commission supérieure des dommages de guerre a décidé la réduction globale de 5.792.069 francs, a reformé les décisions de la Commission cantonale et a ordonné la restitution au Trésor public de 5.792.069 francs. Le surplus du recours a été rejeté.

L'avènement au trône du nouvel empereur du Japon

On publie le texte du décret impérial promulgué lors de son avènement au trône, par le nouvel empereur du Japon. Ce texte rappelle notamment l'œuvre de grand-père et père du souverain actuel et continue par ces mots :

« Le monde est maintenant en évolution ; un nouveau chapitre est ouvert dans l'histoire de la civilisation humaine. Les règles de notre politique tendent, toujours vers le progrès et l'amélioration ; la poursuite des événements, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et les leçons du passé, indiquent clairement que le progrès doit être atteint par degrés et que toute réforme doit être soigneusement étudiée ; de tels enseignements doivent servir l'attention prudente de chacun. Simplicité au lieu de vaine parade ; originalité au lieu d'imitation aveugle ; progrès conformes à cette période d'évolution et de réformes, pour suivre la progression de la civilisation ; harmonie nationale dans les idées et dans les actes ; générosité envers toutes les classes sociales ; amitié et respect de toutes les nations de la terre, tels sont les buts principaux vers lesquels est dirigée notre plus profonde et immuable sollicitude. »

AFFRANCHISSEZ Vos Cartes de Visite

Sans aucun mot de correspondance 0 15 Avec formule de politesse de 5 mots au plus 0 25 Dans les autres cas 0 50

POUR L'ETRANGER Cartes de visite et cartes dites de Noël et du Nouvel An, comportant une formule manuscrite de politesse en cinq mots au maximum : 30 centimes. Les mentions imprimées sont admises sans limitation sur les envois de l'espace affranchi 30 centimes.

Vos Cartes Illustrées Avec seulement date, signature et adresse 0 15 Avec en plus inscription de 5 mots maximum 0 25 Dans les autres cas 0 40

POUR L'ETRANGER Cartes illustrées comportant une formule manuscrite de politesse en cinq mots au maximum : 30 centimes ; plus de cinq mots manuscrits : 90 centimes.

LA LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE A PARIS

La Commission de surveillance des prix, après avoir pris différentes sanctions contre des droguistes et des marchands de quatre-saisons parisiens dont les prix ont paru exagérés, a continué l'examen du prix de la viande. La Commission s'est réunie au système du barème basé sur le prix d'achat. Les différents modes d'application de ce barème seront mis au point au cours d'une prochaine conférence.

LE VICOMTE VILAIN XIV VIENT DE MOURIR

Le vicomte Vilain XIV, ancien sénateur de Baint-Nicolas commandeur de l'ordre de Léopold, vient de mourir à Bruxelles.

Né à Soy en 1838, il devint sénateur en 1896 et siégea à la haute assemblée jusqu'en 1900. Lorsqu'il y fut remplacé par son fils Georges, le vicomte Vilain XIV, fut un ardent défenseur des intérêts agricoles et on le compte parmi les fondateurs de l'Institut agronomique de l'Université de Louvain.

Une gare-palais

Cette photographie, n'est pas celle du Palais d'un nabab, c'est celle de la nouvelle gare de Bombay, dans les Indes.

Un pont japonais

Les ponts extra-légers dans le genre de celui-ci, faits de quelques batons de bambous, ne sont pas rares au Japon.

